

---

## CERTIFICAT DE CONFORMITE ET REFERENCIELS BATTERIES ETANCHES GAMME « ST, STD et GL »

---

**Origine des produits** : ASIE depuis 2006

Nous soussignés, **ACEDIS**, ZA de la colline 45680 DORDIVES - France, importateur, distributeur d'accumulateurs électriques au plomb, certifions que les batteries VRLA des gammes « ST, STD et GL » répondent aux exigences du guide EUROBAT selon le classement suivant, quand elles sont installées et utilisées dans les conditions normales d'exploitation, en accord avec le guide Eurobat.

- Dénomination: “**General purpose**” pour les modèles ST240 à ST600: **Durée de vie 6 à 9 ans.**
- Dénomination: “**Long Life**” pour les modèles ST750 à ST2000: **Durée de vie 10-12 ans**
- Dénomination «**Very long life** » pour les éléments 2 volts : **Durée de vie sup à 12 ans**

Afin d'optimiser la durée de vie de ce type de batterie, il est conseillé de respecter les instructions d'utilisation.

Nous recommandons que la température de l'exploitation moyenne se situe entre 20 et 25 ° C

**Standard européens:**

Conforme ou compatible avec les standard BS6290-4 and IEC60896-21 et 22.

**autres Certifications:**

- ISO 9001: 2008
- ISO 14001-
- UL – L'ensemble des composants plastiques est en ABS, auto extinguisibles – HIGH PREMIUM FLAMMABILITY RATING FVO pour la gamme ST et FR standard pour les gammes STD et GL.

**Marquage CE et European Directive 2006/66 / EC and 2013/56 / EU**

---

**RHOS / WEEE 2002/96 / EC and CEM**

- Les accumulateurs sont hors du champ d'application européen des directives RoHS et ne sont pas soumises aux exigences de la directive basse tension (LVD) et de la compatibilité électromagnétique (CEM) des équipements électriques et électroniques. En tant que tel, le marquage CE n'est pas nécessaire.
- Les accumulateurs et les piles sont soumises à la directive européenne sur les piles (2006/66 CE telle que modifiée par la directive 2013/56 / UE). Ces lignes directrices définissent, entre autres, les exigences relatives au marquage et au recyclage des accumulateurs placés sur le marché européen.  
Toutes les batteries commercialisées par la société ACEDIS répondent aux exigences de la présente directive en termes de marquages. En ce qui concerne les exigences de recyclage ACEDIS est partenaire des organisations certifiées, COREPILE pour piles et accumulateurs hors plomb, et la société STCM pour toutes les batteries au plomb-acide. En outre, les batteries sont soumises à la directive WEEE 2002/96 / CE sur les déchets électroniques. elles doivent donc être retirées des équipements en fin de vie.

**Fournisseur référencé par le C.I.M.D. Centre d'identification des matériels de la défense.**  
**CODE OTAN : FAL16**

Depuis le 21 Mars 2003, la société ACEDIS est référencée sous le code entreprise : FAL16, comme fournisseur des services logistiques du Ministère de la Défense nationale et des pays avant adopté le système de nomenclature OTAN,

Dordives le 15 Novembre 2019



**ACEDIS**  
S.A.R.L. au capital de 200 000€  
Parc d'Activité de la Colline  
Rue Alberic Clément - 45680 DORDIVES  
[contact@acedis.eu](mailto:contact@acedis.eu) - [www.acedis.eu](http://www.acedis.eu)  
Tél. 02 38 87 38 40 - Fax : 02 38 87 38 49  
R.C.S. Montargis - SIRET 493 402 986 00035  
APE 4649 Z - TVA FR28 493 402 986